

# FEDER RURAL

Fonds Européen de Développement Rural : programme de financements européens de l'Union Européenne visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions.



## OBJECTIF FEDER

Priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement rural »

**Objectif spécifique :** RSO5.2 | Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER).



## AXES D'INTERVENTION

- Mobilités durables rurales,
- Renouveau urbain en milieu rural,
- Tourisme durable, patrimoine et culture,
- Villages intelligents.



## EXEMPLES

**Mobilités durables rurales**

- Piste cyclable,
- Aménagement de passerelles,

**Renouveau urbain en milieu rural**

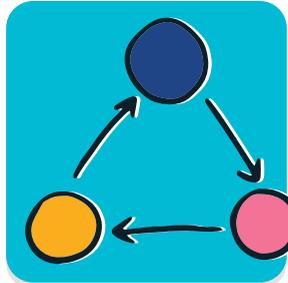
- Réhabilitation d'espaces, sans construction mais usage environnemental

**Tourisme durable, patrimoine, culture**

- Aménagement de sites,
- Tourisme fluvial, offre de services et d'activités,

**Villages intelligents**

- Stratégies de transformation numérique du territoire,
- Tiers-lieux numériques (Fablab, télétravail, etc.)



## LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

**Pour le porteur de projet :**

- Récupérer les fiches actions sur site Internet [plainedijonnaise.fr](http://plainedijonnaise.fr) ;
- Vérifier la compatibilité du projet avec les axes du FEDER, auprès du centre instructeur\* ;
- Après accord de principe, envoi du courrier descriptif de demande d'étude de projet, à la Communauté de Communes référente.



## TRAITEMENT TERRITORIAL

**Comité mixte CCPD et CCNeT** avec pour missions :

- Étude, validation/invalidation des projets proposés par les porteurs,
- Courrier de réponse aux porteurs de projets (quelle que soit la position arrêtée).



## CONSTITUTION DU DOSSIER

**Le porteur de projet**

- Dépôt du dossier sur le portail **E-synergie**.
- La liste officielle des documents à fournir varie selon la nature du projet, le statut juridique...

**La Région Bourgogne - Franche-Comté**

- Instruction du dossier,
- En liaison directe avec le porteur de projet :
  - Le Comité de pilotage territorial « FEDER rural » et les Communautés de Communes n'interviennent pas dans l'instruction du dossier.



## INSTRUCTION DU DOSSIER

Présentation du dossier en comité de programmation.

**9 comités** organisés par la région dans l'année, environ 1 par mois sauf durant l'été.

Liens utiles :

- [Déposer une demande de projet | E-Synergie](#)
- [Liste des pièces à fournir](#)

Contacts utiles :

Kevin MARTINEAU | Coordonnateur FEDER territorial BFC : 03.80.44.40.15

- [kevin.martineau@bourgognefranche-comte.fr](mailto:kevin.martineau@bourgognefranche-comte.fr)
- [rural.feder@bourgognefranche-comte.fr](mailto:rural.feder@bourgognefranche-comte.fr)